

## DEMARCHE A SUIVRE

### *Inscription en ligne – Transport scolaire 2022/2023*

Pour cette nouvelle rentrée scolaire, les inscriptions se feront en ligne à l'adresse suivante : [www.auvergnerhonealpes.fr/433-haute-loire.htm](http://www.auvergnerhonealpes.fr/433-haute-loire.htm)

**Ouverture des inscriptions le 30 Mai 2022.**

Les inscriptions au transport scolaire sur tout le territoire régional doivent être enregistrées entre **le 30 Mai et le 19 Juillet 2022**. Au-delà de cette date, un **supplément de 30 €** vous sera appliqué (sauf justificatif dûment présenté).

#### **1. Vous devez tout d'abord créer votre compte et le confirmer dans un mail que vous recevrez**

**Attention :**

- Une fois le compte créé, il n'est plus possible de le modifier.
- La personne enregistrée sera la personne facturée.
- Pour les gardes alternées impliquant une facture différenciée, merci de contacter le service de la Communauté de Communes.

#### **2. Une fois le compte créé, connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe, pour gérer les inscriptions pour tous les enfants d'une même famille**

- Cliquez sur "inscription aux transports scolaires"
- Remplissez les données de votre enfant – **Suivant**
- Téléchargez la photo de votre enfant et la recadrer si nécessaire – **Suivant**
- Garde alternée : NON ou OUI – **Suivant :**
  - Si OUI :
    - Une deuxième demande sera à faire et vous sera proposée à la fin de l'inscription.
    - Vous devrez télécharger un justificatif de garde alternée.
- Renseignez l'établissement où est scolarisé votre enfant – **Suivant**
- Cochez le point d'arrêt dans la liste proposée – **Suivant**
  - Si vous ne le trouvez pas, vous pouvez cocher "Point de montée non trouvé"
- Sélectionnez le circuit concerné dans la liste proposée – **Suivant**
- Vous arrivez au récapitulatif de votre demande, vérifiez et cochez "J'atteste de l'exactitude des renseignements ci-dessus" – **Valider**
- Ensuite vous avez la possibilité de télécharger les documents complémentaires demandés.

#### **3. Validation des inscriptions par la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier qui seront redirigées à la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

- Si une photo est floue, mal cadrée ou autres, vous recevrez un mail pour modification et l'inscription sera mise en attente.
- De même s'il manque le justificatif de garde alternée.

**SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, BESOIN D'AIDE OU VOUS RENCONTREZ DES PROBLEMES  
CONTACTEZ Céline SABATO à la Communauté de Communes au 04.71.77.26.51**